

# **COMMUNE DE PLUGUFFAN**

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

### **Travaux de marquage horizontal sur rues et voies communales**

#### **1 – MAITRE DE L'OUVRAGE**

Commune de PLUGUFFAN  
rue de Quimper  
29700 PLUGUFFAN

Tél. : 02 98 94 01 11  
Mail : achats-financements@pluguffan.fr

#### **2 – PROCEDURE DE PASSATION**

MAPA-Marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics

#### **3 – FORME DU MARCHÉ**

Marché de fournitures  
- Code CPV : 45233221-4

Numéro Marché : 216-022016-marquage

#### **4 – MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT**

-Modalités de règlement des comptes: articles 86 à 111 du Code des marchés publics.  
-Le délai global de paiement est de 30 jours.  
-Modalités de financement: recettes d'investissement.

#### **5 – OBJET DU MARCHÉ**

La présente consultation concerne les travaux de Signalisation Horizontale sur les rues et voies de la Commune de Pluguffan.

##### **a) lieu d'exécution**

Code NUTS : FR 522, département du Finistère – Commune de PLUGUFFAN.

##### **b) caractéristiques principales**

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.

#### **6 – DELAI D'EXECUTION**

Selon les indications des bons de commande émis.

## **7 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

90 jours, à compter de la date de réception des offres.

## **8 – DEMANDE DOSSIER ET OFFRES**

a) demande du dossier par mail exclusivement à l'adresse suivante :

**Mail : [achats-financements@pluguffan.fr](mailto:achats-financements@pluguffan.fr)**

b) date limite de réception des offres : **le lundi 18 avril 2016 à 12h00**

c) adresse à laquelle devront être adressées les offres :

**Monsieur le Maire de PLUGUFFAN  
Route de Quimper  
29700 PLUGUFFAN**

Préciser sur l'enveloppe : Marché de travaux de marquage horizontal sur rues et voies communales.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Madame Manon LOAEC

Par mail : [achats-financements@pluguffan.fr](mailto:achats-financements@pluguffan.fr)

La forme de transmission des candidatures et des offres choisie par la commune en application de l'article 56 du code des marchés publics est la remise sur support papier.

Les dossiers transmis sous forme électronique ne seront pas acceptés.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

## **9 – RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIONS A JOINDRE AU DOSSIER**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet composé des pièces suivantes :

- l'acte d'engagement (DC3) daté et signé ;
- le présent règlement de consultation ;
- le cahier des clauses administratives particulières à accepter sans modification ;
- le cahier des clauses techniques particulières à accepter sans modification ;
- le bordereau des prix unitaires complété, daté et signé ;
- le détail estimatif, daté et signé ;
- l'acte de sous-traitance (DC4) ;
- la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics ;
- les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur dans les conditions fixées à l'article 45 du Code des marchés publics :

↳ Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers mois ;

↳ La déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

↳ Les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

↳ La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

## **10 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES**

Ne sont pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 47 et 52 du Code des Marchés Publics ;
- Les candidatures incomplètes ou ne justifiant pas de garanties suffisantes.

## **11 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Le prix : 60%
- Critère technique selon le mémoire fourni : 30%
- Le délai d'intervention : 10%

## **12 – DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION**

**Le lundi 14 mars 2016**